

## APPEL A PROJETS EDUCATION AUX MEDIAS ET AUX USAGES DU NUMERIQUE

### *Soutenir les projets d'éducation aux médias et au numérique à destination des enfants et des jeunes*

Depuis 2017 la Caf de l'Essonne déploie une politique jeunesse volontariste pour encourager et soutenir les projets visant à accompagner les jeunes dans leur prise d'autonomie. Cette volonté se manifeste par la coordination et l'animation de projets visant à articuler les interventions à l'attention des jeunes (Schéma départemental d'accompagnement des familles, réseaux d'acteurs jeunesse) et par le portage d'actions innovantes à l'attention des jeunes (Boussole des jeunes, Promeneurs du net) qui viennent s'ajouter aux actions traditionnelles de la branche famille (soutien des Club ados et foyers de jeunes travailleurs, aide Bafa, appel à projets jeunes...).

L'appel à projets Soutien aux initiatives favorisant l'éducation aux médias et aux usages du numérique des enfants et des jeunes permet tous les ans de soutenir financièrement les projets permettant d'accompagner les enfants et les jeunes dans la compréhension du numérique et de ses enjeux.

### Quels sont les projets éligibles ?

Les projets financés doivent poursuivre les objectifs suivants :

- Favoriser la compréhension par les enfants et les jeunes des médias, de l'information et du numérique,
- Encourager une pratique citoyenne, responsable et sécurisée des médias et des outils numériques par les enfants et les jeunes,
- Permettre l'acquisition par les enfants et les jeunes de compétences numériques et informationnelles.

A titre d'exemple, les projets soutenus peuvent prendre les formes suivantes :

- Actions d'initiation aux outils numériques (*serious games*, sensibilisation aux logiciels *open source*, sensibilisation autour des risques liés aux réseaux sociaux...),
- Ateliers de création numérique (initiation à la programmation, fabrication d'imprimante 3D, création de films d'animation, etc...),
- Ateliers de décryptage de l'information (sensibilisation aux « *fake news* »).

Pour être éligibles, les projets doivent :

- S'adresser aux enfants et/ou aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus,
- S'appuyer sur un professionnel qualifié sensibilisé aux enjeux du numérique,
- Associer les familles.

### Ne sont pas éligibles

- les actions et projets portés par les établissements scolaires,
- les projets à visée d'insertion professionnelle,
- les actions visant un accompagnement individuel des publics.

### Quelles sont les modalités de financement ?

Une subvention peut être accordée dans la limite de 80% du coût du projet.

En cas de pluralité de subventionnements la somme des subventions ne peut dépasser 100%. Si tel était le cas la Caf adapterait sa subvention pour ne pas créer d'excédant.

### Quelles sont les démarches à suivre ?

Pour vous accompagner dans cette démarche vos interlocuteurs habituels au sein de la Caf de l'Essonne demeurent disponibles. Vous pouvez également contacter les services à l'adresse suivante :

[partenaires-actionsociale@caf91.caf.fr](mailto:partenaires-actionsociale@caf91.caf.fr)